

Délibération CA-202403075

Vanves, le 7 mars 2024

## DELIBERATION

### relative à la charte de contrôle interne du Cnous et à la charte de déontologie du Cnous

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,*

*Vu les articles R. 822-3 et suivants du code de l'éducation relatifs au centre national des œuvres universitaires et scolaires et aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;*

*Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relative au référent déontologue dans la fonction publique*

*Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,*

*Vu les projets de charte du contrôle interne du Cnous et de la charte de déontologie du Cnous présentés au conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

5 – Vie du Cnous : charte du contrôle interne du Cnous et charte de déontologie du Cnous

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous ;**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration approuve la charte de contrôle interne du Cnous et la charte de déontologie du Cnous tels que présentés en séance du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 7

Abstentions : 0

**Pour : 24**

Contre : 0

- Original Signé -

Bénédicte DURAND

*PJ : charte du contrôle interne du Cnous et charte de déontologie du Cnous*